

STRATÉGIES COMMUNICATION

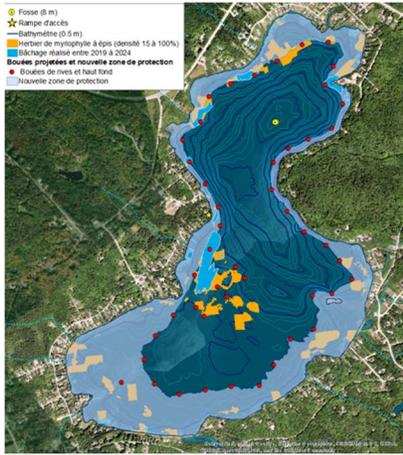
Afin de s'assurer du respect des nouvelles restrictions à la navigation, les actions suivantes seraient mises en place :

Lors de l'émission d'un permis de mise à l'eau :

- Le demandeur doit signer son acceptation du code d'éthique des usagers de Lac-Sergent
- Une copie de la carte de navigation lui est remise
- Une copie des restrictions à la navigation lui est remise

Affichage sur le site :

- 1 affiche de la carte de navigation et des restrictions de 30 po X 36 po est affichée à la station de lavage et à la rampe de mise à l'eau



Signalisation nautique

- 49 bouées seront mises en place pour délimiter la zone de 30m et/ou de moins de 2 m de profondeur
- 39 bouées de marquage



- et 10 bouées réglementaires d'avertissements seront utilisées



Communication

- Une communication des restrictions et de la signalisation sera faite via l'infolettre municipale sera faite en début de saison (mai) et en mi-saison (juillet)
- Le guide des citoyens pour les nouveaux arrivants sera modifié pour inclure l'information
- L'InfoClub de l'Association nautique inclura une page complète sur les restrictions et la signalisation nautique
- Le site web de la municipalité sera modifié pour inclure l'information
- Un reportage sera fait dans le courrier de Portneuf sur les changements réglementaires et les affichages en place

Sécurité nautique

- La patrouille nautique interceptera chaque week-end un minimum de 20 embarcations de plaisance pour remettre un feuillet d'information sur les règles de la navigation, le code d'éthique des navigateurs et les restrictions à la navigation
- Un registre des embarcations sera tenu afin de s'assurer qu'un maximum d'utilisateurs reçoit l'information et prend en note les questions et commentaires
- Les agents de la sûreté du Québec seront informés des modifications afin qu'eux aussi contribuent à la sensibilisation des usagers et à l'émission de constat au besoin